



Ville de Pont-à-Mousson

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE D'ACCES AUX ENREGISTREMENTS VIDEO

A retourner au responsable du système de vidéosurveillance

En vertu de l'article 10-V de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et des articles 14 et 15 du décret d'application n° 96-926 du 17 octobre 1996.

Je soussigné(e) :

M/Mme/Mlle.....

Domicilé(e).....  
.....

Téléphone : .....

Demande à :

Visionner les images suivantes (décrire avec précision les faits) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Dénomination du lieu : .....

Date : .....

Heure (créneau horaire maximal de 30 minutes) : .....

Reçu le : .....

Signature du demandeur :  
(date et lieu)

Le Maire,  
Henry LEMOINE